

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 FEVRIER 2025



L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit du mois de février, à la salle d'honneur à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, sur convocation légale en date 11 février 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth REDOUTEY, Maire pour une session ordinaire du mois de février.

Nombre de conseillers en exercice : 21 Quorum : 11

La séance est ouverte à 19H05

Etaient présents : Françoise BOULARD, Anita DORNIER, Camille FAIVRE, Laurent FAIVRE, Christine FEUVRIER, Christophe JACOULOT, James MICHEL, Yves OBERTINO, Séverine PIERRE, Frédéric POURCHET, Valérie PRÉTOT, Elisabeth REDOUTEY, Hervé REMONNAY, Alain RENAUD, Marie-Claude SIRE, Ulysse TATTU et Édith VIEILLE.

Absents excusés : Mesdames Prisca MAIRE, et Messieurs David CHRISTIN, Yannick MYOTTE-DUQUET, Hervé SIMONIN.

Procurations : Madame Prisca MAIRE et Messieurs David CHRISTIN, Yannick MYOTTE-DUQUET, Hervé SIMONIN donnent procuration respectivement à Alain RENAUD, Anita DORNIER, Marie-Claude SIRE et Laurent FAIVRE

Secrétaire de séance : Madame Séverine PIERRE

ORDRE DU JOUR

Présentation d'un projet d'installation d'un cabinet dentaire

Décision du Maire

Décision 1 : Achat d'un véhicule utilitaire en remplacement d'un véhicule usagé

FINANCES

Clôture de l'exercice comptable 2024

- Approbation des Comptes de Gestion du Budget Principal et des Budgets annexes 2024
- Vote des Comptes Administratifs et affectation des résultats du Budget Principal et des Budgets annexes 2024

Subventions associations 2025

URBANISME

Vente parcelle – Lotissement « Meix Brenet - Les Genêts »

Vente et déclassement au profit de la Société LvatEstate (Carenini/Bourdenet)

Modification du bénéficiaire de la servitude consentie par la commune concernant les copropriétaires de l'immeuble sis 19 rue de l'Église et 6 rue Principale à Les Fins

QUESTIONS DIVERSES

Élection secrétaire de séance et arrêt du procès-verbal de la précédente réunion de Conseil Municipal

Le Maire ouvre la séance et indique que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Séverine PIERRE, secrétaire de séance.

Le Maire soumet ensuite le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2024 au vote.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

FINANCES

Délibération 01-02-2025

Objet : Approbation des comptes de gestion 2024 - Budget Communal et Budgets annexes : Bois, Salle Polyvalente, Lotissement Meix-Brenet

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le trésorier.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Après présentation des documents respectifs, le conseil municipal peut constater la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2024 concernant le budget communal et les budgets annexes : Bois, Salle Polyvalente, Lotissement Meix-Brenet.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ; Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée APPROUVE le compte de gestion du trésorier de l'exercice 2024 concernant le budget communal et les budgets annexes : Bois, Salle Polyvalente, Lotissement Meix-Brenet.

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 02-02-2025

Objet : Comptes administratifs et affectations des résultats 2024- Budget communal et Budgets annexes : Bois, Salle Polyvalente, Lotissement Meix-Brenet

Madame Le Maire donne la parole à Edith VIEILLE, conseillère déléguée pour la présentation des comptes administratifs 2024, dont les résultats seront repris aux prochains budgets primitifs 2025.

Les résultats de ces comptes sont en tous points identiques à ceux des comptes de gestion de la Trésorerie.

Après examen et retrait de Madame Le Maire Elisabeth REDOUTEY, le Conseil Municipal, par vote à main levée,

- APPROUVE les comptes administratifs 2024 du budget communal et des budgets annexes : Bois, Salle Polyvalente, Lotissement Meix-Brenet ;

- DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit :

Libellés	Réalisations Fonctionnement	Réalisations Investissements	Restes à Réaliser Investissement	Affectation Résultats	Imput
Budget Communal					
Recettes de l'exercice	2 528 348.78	4 736 460.29	438 252.96		
Dépenses de l'exercice	1 896 594.46	1 575 417.81			
Résultat exercice	631 754.32	3 161 042.48		1 366 589.98	001 IR
Reprise résultat 2023	-	- 1 794 452.50			1068 IR
Résultat de clôture	631 754.32	1 366 589.98		631 754.32	002 FR

Libellés	Réalisations Fonctionnement	Réalisations Investissements	Restes à Réaliser Investissement	Affectation Résultats	Imput
Budget Forêts HT					
Recettes de l'exercice	202 859.17	-			
Dépenses de l'exercice	44 282.12	5 683.80			
Résultat de l'exercice	158 577.05	- 5 683.80		- 7 912.80	001 ID
Reprise résultat 2022	- 56 572.37	- 2 229.00		- 7 912.80	1068 IR
Résultat de clôture	102 004.68	- 7 912.80		94 091.88	002 FR
Budget salle polyvalente					
Recettes de l'exercice	36 054.08	74 052.23			
Dépenses de l'exercice	32 699.76	26 292.65			
Résultat de l'exercice	3 354.32	47 759.58		- 11 522.56	001 ID
Reprise résultat 2022	33 354.76	- 59 282.14		- 11 522.56	1068 IR
Résultat de clôture	36 709.08	- 11 522.56		25 186.52	002 FR
Budget Meix Brenet					
Recettes de l'exercice	-	0.47			
Dépenses de l'exercice	8 700.47	-			
Résultat de l'exercice	- 8 700.47	0.47		23 812.76	001 IR
Reprise résultat 2022	6 484.66	23 812.29			1068 IR
Résultat de clôture	2 215.81	23 812.76		2 215.81	002 FD

Suffrages exprimés : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 03-02-2025

Objet : Subventions 2025

Madame Le Maire propose de valider les attributions de subventions examinées par la commission Finances en date du 06 février 2025.

Le détail des subventions proposées est repris dans le tableau ci-joint.

Au vu du rapport présenté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE les montants des subventions 2025 selon le tableau annexé ;
- PRÉCISE que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget principal 2025,
- AUTORISE Madame Le Maire à verser ces subventions et signer tous documents s'y rapportant.

Les associations n'ayant pas fait de demandes de subventions

ne sont pas éligibles à l'attribution d'une subvention pour 2025.

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025	
ASSOCIATIONS	MONTANT
AMICALE DONNEURS DE SANG	400 €
AMICALE MOTOCYCLISTE LES FINS	800 €
ASSOCIATION VEUVES CIVILES	100 €
CHORALE L'AUREORE	1 000 €
COMITE DES FETES FINOIS	800 €
CLUB 3eme AGE	500 €
F.N.A.T.H	100 €
GYMNASTIQUE FEMININE LES FINS	100 €
JALMAV	100 €
L'AGE d'OR MORTEAU	200 €
LES P'TITS BICHETS	200 €
LES GRANDS BICHETS	200 €
LE SOUVENIR FRANÇAIS	200 €
MARCHEURS DU JEUDI	100 €
MEDAILLES MILITAIRES	100 €
MEILLEURS TEMPS	1 000 €
MURS & MURGERS	300 €
NORDIC WALKING VAL de MORTEAU	100 €
POMPIERS	600 €
RESTOS DU CŒUR MORTEAU	300 €
LA RONDE de l'ESPOIR	300 €
SCLEROSE EN PLAQUE	200 €
SKI CLUB de MORTEAU	100 €
TENNIS VAL de MORTEAU	200 €
UNION MUSICALE LES FINS	800 €
UNION SPORTIVE LES FINS	800 €
UNC LES FINS	200 €
VARAPPE & MONTAGNE	100 €
VELO CLUB	200 €
TELETHON	500 €
TOTAL	10 600 €

Délibération 04-02-2025

Objet : Vente de parcelle Lot 1 – Lotissement « Les Genêts »

Madame le Maire expose :

Des parcelles viabilisées sont mises en vente par la commune au lieu-dit le Meix-Brenet - lotissement « Les Genêts ».

Vu la délibération 21-07-2023 du 04 juillet 2023 fixant le prix de vente du terrain à 165€HT/m²

Monsieur DUPRAT David et Madame FRANCONY Marie domiciliés 4 bis rue Beau Soleil 25500 LES FINS souhaitent acquérir le lot n°1.

Le Conseil Municipal entérine la vente de la parcelle cadastrée à la section UA n° 562p au lieu-dit Meix Brenet/Les Genêts d'une superficie de 634 m².

Les frais, notamment les droits d'enregistrement, seront supportés par les acquéreurs.

Dans le cas où le projet de construction serait abandonné dans les 2 ans qui suivent la date de la présente délibération. Le terrain reviendra propriété de la commune qui le reprendra au prix pratiqué lors de la vente initiale. Les acquéreurs ne pourront en aucun cas revendre cette parcelle à tout autre acquéreur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal par 21 POUR adoptent l'exposé ci-dessus et autorisent Madame le Maire à signer les actes relatifs à cette vente.

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 05-02-2025

Objet : Vente de terrain à la Société LvateEstate représentée par Monsieur CARENINI Tristan et BOURDENET Alexia et déclassement de la parcelle AD353

Madame Le Maire expose le fait que Monsieur CARENINI Tristan et Madame BOURDENET Alexia sollicitent la possibilité que la cession de la parcelle AD N°353 d'une superficie de 1a70ca contiguë aux parcelles AD200 et AD202 que Monsieur CARENINI Tristan et Madame BOURDENET Alexia ont fait l'acquisition, soit effectuée au profit de la société LvateEstate.

Cette nouvelle société se substitue à Monsieur CARENINI Tristan et Madame BOURDENET Alexia.

Vu la situation du bien immobilier sis à Les Fins cadastré section AD 353 issu du domaine public aux termes d'un document d'arpentage établi par le cabinet BETTINELLI-GRAPPE, géomètres-experts à Morteau, lequel bien immobilier n'est pas affecté à un service public.

Compte tenu du fait qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation de la voie, il n'y a pas été fait d'enquête publique en vertu de l'article L.143-1 du Code de la voirie routière.

Madame le Maire propose

- de modifier la délibération 30/09/2024 en date du 10 septembre 2024 en ce sens que « la parcelle est cédée à la société LvateEstate » qui se porte acquéreur du terrain. Les conditions de vente instaurées dans la délibération restent inchangées.

- le déclassement de la parcelle ci-dessus visée et leur intégration dans le domaine privé de la commune en vue de sa vente.

Après en voir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée :

- DÉCIDE de céder la parcelle AD 353 à la société LvateEstate ;

- DÉCIDE de procéder au déclassement de la parcelle AD353 et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune ;

- DIT que les conditions de vente instaurées dans la délibération 30/09/2024 restent inchangées.

- DONNE pouvoir à madame le Maire pour signer tous documents relatifs à cette vente.

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 06-02-2025

Objet : Constitution de servitude par la Commune au profit du Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis Les Fins 19 rue de l'Eglise et 6 rue Principale

Par délibération 29-09-2024 en date du 10 septembre 2024, le conseil municipal a accordé la création d'une servitude par la commune au profit de la société MG PROJET IMMOBILIER. La société MG PROJET IMMOBILIER souhaite modifier la délibération en constituant la servitude au profit du Syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis Les Fins 19 rue de l'Eglise et 6 rue Principale

Pour rappel : Cette servitude de passage accordée en tout temps et heure et avec tout véhicule sur la parcelle située aux FINS cadastrée section AE n° 159, lieudit « Au Village » d'une contenance de deux ares dix centiares, appartenant à la commune des FINS, qui constituera le fonds servant, au profit de la parcelle située à LES FINS cadastrée section AE n° 353, lieudit « Au Village » d'une contenance de deux ares trois centiares, appartenant à la société MG PROJET IMMOBILIER, qui constituera le fonds dominant, et cela pour accéder à la parcelle cadastrée section AE n° 353 depuis la route.

Ce droit de passage profitera aux propriétaires actuels et successifs du fonds dominant, à leur famille, ayants droit et préposés, pour leurs besoins personnels et le cas échéant pour le besoin de leurs activités.

L'emprise de la servitude figure au plan établi par Madame Marie-Claire BETTINELLI demeuré ci-annexé. Cette servitude est accordée sur une longueur de 6 mètres. La mise en place d'une contre bordure est demandée afin de limiter les entrées et les sorties sur la RD telles que représentées sur le plan de masse du projet.

Les frais de création de la servitude et d'établissement du dossier seront à la charge de la société MG PROJET IMMOBILIER.

La société MG PROJET IMMOBILIER souhaite modifier cette servitude et de la constituée au profit du Syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis Les Fins 19 rue de l'Eglise et 6 rue Principale

Le conseil municipal par 14 CONTRE et 6 ABSTENTIONS REFUSE de modifier la servitude au profit du Syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis Les Fins 19 rue de l'Eglise et 6 rue Principale.

Suffrages exprimés : 21 Pour : 0 Contre : 14 Abstention : 7

QUESTIONS DIVERSES

Union Musicale

Madame le Maire donne lecture des remerciements de Madame la Présidente de l'Union Musicale concernant la subvention ayant permis l'achat des costumes.

Ecole

L'inspection académique avait informé la Mairie d'une fermeture éventuelle de classe de primaire aux Fins à la rentrée 2025/2026. L'intervention appuyée de Madame le Maire auprès de l'inspecteur d'Académie du Doubs, des représentants de l'état et des élus (députés, Sénateurs,...) a permis son maintien.

Monsieur Frédéric POURCHET s'interroge sur l'absence prolongée de Monsieur David Christin, Conseiller Municipal et sa non-démission, alors que Monsieur Jérôme LAFFLY a souhaité démissionner, en raison de son indisponibilité.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h52

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance
Séverine PIERRE

Le Maire
Elisabeth REDOUTEY

